



Mercredi 15 septembre 2021

Le CNPA engage un dialogue constructif avec le ministère des Transports sur les enjeux d'avenir du contrôle technique

Suite à l'annonce de la suspension le 13 août dernier, du décret instaurant un contrôle technique pour tous les véhicules de catégorie L, et aux déclarations du Ministre délégué chargé des Transports, Jean-Baptiste Djebbari, le 3 septembre, le CNPA a été reçu par le cabinet du Ministre ce 10 septembre.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler que le contrôle technique, qui fait l'objet d'une délégation de service public, sous tutelle du ministère des Transports, est un **levier essentiel des politiques publiques de transition écologique et de sécurité routière**, permettant un suivi de l'évolution des véhicules tout au long de leur vie : les contrôleurs techniques surveillent la dégradation et les dérèglements qui s'opèrent sur de nombreux équipements qui impactent directement la sécurité des usagers de la route. Chaque année, près de 300.000 véhicules présentant des défaillances critiques sont identifiés.

Le contrôle technique, qui regroupe 12.000 collaborateurs sur l'ensemble du territoire, a contrôlé 500 millions de véhicules en 30 ans d'existence. Il est le seul et unique dispositif permettant aujourd'hui en France de suivre l'évolution des émissions de gaz et particules fines des véhicules tout au long de leur vie.

L'entretien avec le cabinet de Jean-Baptiste Djebbari a montré **la nécessité d'engager un véritable dialogue sur les enjeux d'avenir de la profession, avec, en point d'orgue, le lancement d'un partenariat entre le CNPA et l'État à l'occasion des 30 ans du contrôle technique, au 1^{er} janvier 2022.**

Ce partenariat comportera plusieurs pistes d'actions, parmi lesquelles un plan visant à faciliter le recrutement des 1000 postes à pourvoir au sein de la profession, des actions visant à répondre à l'enjeu de l'évitement du contrôle technique, ou encore l'appui des centres de contrôle technique comme points relais et de conseil dans le cadre de l'instauration des Zones à Faibles Émissions, une réflexion autour des vignettes Crit'Air, mais également une coopération pour adapter le contrôle technique aux nouvelles technologies embarquées (voitures autonomes notamment).

Le CNPA poursuivra ces échanges au cours des prochaines semaines avec les pouvoirs publics en vue de la mise en place de ce partenariat visant à valoriser la profession, en s'appuyant sur la valeur ajoutée et le socle de compétences des professionnels du contrôle technique.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »